



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

Orléans, le
6 JUIN 2023

Affaire suivie par : Cécile ROUSSEAU
02 38 78 85 58
cecile.rousseau@culture.gouv.fr

Madame Bénédicte DUCATEAU
1 place de l'Église
18130 JUSSY-CHAMPAGNE

Copies :

- UDAP du Cher
- Mme Juliette Lutz, architecte du patrimoine

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après les observations de la commission travaux des services patrimoniaux de la DRAC Centre-Val de Loire, concernant l'étude diagnostic préalable à la restauration de la façade occidentale de l'église Saint-André de Jussy-Champagne, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 13 juillet 1911 :

- le programme d'intervention proposé par le maître d'œuvre à l'issue de l'état sanitaire est validé ;
- les interventions sur les sculptures seront menées par des conservateurs-restaurateurs de sculptures diplômés de niveau 7.

Ces remarques sont émises dans le cadre du contrôle scientifique et technique des services de l'État sur les études et travaux effectués sur les monuments historiques.

L'exercice du contrôle scientifique et technique vise à garantir que les interventions sur les biens classés ou inscrits prévus aux articles L.621-9, L.621-27, L.622-7 et L.622-28 du Code du patrimoine sont compatibles avec le statut de monument historique reconnu à ces biens en application de ce code, ne portent pas atteinte à l'intérêt d'art ou d'histoire ayant justifié leur protection au titre des monuments historiques et ne compromettent pas leur bonne conservation.

En votre qualité de maître d'ouvrage, il vous appartiendra de transmettre au maître d'œuvre l'ensemble des observations et recommandations ci-dessous. Ces observations devront être prises en compte pour la finalisation des études d'avant-projet sommaire, dans le cadre de l'autorisation de travaux et du dossier de consultation des entreprises ainsi que durant les phases de réalisation des travaux. La conservation régionale des monuments historiques reste à votre disposition pour toute précision utile.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale des monuments
historiques



Anne EMBS